

Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum

Herausgeber: Forum Helveticum

Band: 15 (2005)

Artikel: Une menace pour la cohésion nationale?

Autor: Weibel, Ernest

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-832931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE MENACE POUR LA COHÉSION NATIONALE?

Ernest Weibel

L'emploi du suisse allemand ne menace, en aucun cas, la cohésion nationale. Celle-ci ne dépend pas, en effet, de facteurs linguistiques. La Suisse constitue une nation politique. Elle a été bâtie depuis 1291 par des communautés rurales et urbaines alémaniques au sein du Saint-Empire romain germanique; puis au début des Temps Modernes ces collectivités ont étendu leur pouvoir dans des pays romands et italiens, en leur laissant leur idiome ainsi que leurs us et coutumes. A la fin du XV^e siècle, les Ligues suisses se détachent *de facto* de l'Empire, l'indépendance *de jure* étant acquise en 1648. Le Corps helvétique s'est forgé au cours d'un long processus historique, complexe et enchevêtré, lors duquel des facteurs de politique étrangère, de défense et d'économie ont joué un rôle prépondérant. De même, le clivage religieux depuis la Réforme a constitué un élément important de la construction helvétique; source de disputes et de luttes, il a abouti non sans mal à un équilibre confessionnel et à la tolérance. L'allemand a été la langue officielle de l'ancienne Confédération d'avant 1798. Certes, le Pacte du Grütli de 1291 est rédigé en latin, mais toutes les *Bundesbriefe* ultérieures, à partir du Pacte de Brunnen en 1315, sont en allemand¹. Toujours est-il que la langue ne joua pas un rôle déterminant dans la construction de l'ancienne Confédération, dont les déchirements résultaient surtout des luttes politiques et confessionnelles, des conflits d'intérêts et des problèmes économiques. Sous l'Ancien Régime d'avant 1798, les pays sujets et alliés de la Confédération des XIII Cantons (tous les cantons étaient de langue allemande, y compris Fribourg) ont continué à employer leur idiome: français et patois romands dans les territoires romands, italien et patois lombards dans les zones italophones (bailliages tessinois et Valteline soumise aux Grisons).

Néanmoins, comme l'a démontré Ulrich Im Hof, à la fin du XVIII^e siècle, malgré les efforts de quelques esprits éclairés, la Suisse n'avait pas encore pleinement pris conscience de constituer une nation multilingue, «l'allemand étant toujours considéré comme la langue suisse»². La République helvétique de 1798 à 1803 va introduire le principe d'un Etat suisse trilingue (allemand, français et italien). Toutefois, il faudra attendre la constitution fédérale de 1848 pour que le trilinguisme soit véritablement institutionnalisé, et la révision constitutionnelle de 1938 pour que la Confédération devienne quadrilingue (avec le rhéto-romanche). Il n'en demeure pas moins vrai que l'allemand reste la

langue de la Suisse alémanique et de la majorité de la population de la Confédération.

Les Suisses ont établi alors une sorte de *modus vivendi*, en partageant ensemble des intérêts économiques et des aspirations de sécurité, de justice, de médiation et d'égalité, ainsi qu'une même vision du monde politique. De multiples liens de solidarité, de confiance, de tolérance et de dialogue se sont ainsi tissés entre Suisses; lesquels se sont, du reste, mélangés au delà de leurs clivages linguistiques. Les migrations internes ont resserré, par ailleurs, les liens entre Suisses de langues et de religions diverses. La recherche de l'unité dans le respect de la diversité semble bien être la clef de voûte de l'ensemble helvétique. L'histoire que l'on a partagé ensemble, les luttes sociales et politiques que l'on a mené de front, ainsi qu'un attachement profond à la vie locale et à la démocratie, unique en son genre en Europe: tous ces éléments ont cimenté notre édifice national.

En 1847, lorsque les Radicaux ont commencé à bâtir l'Etat fédéral moderne, la question des langues ne figurait pas au centre de leurs préoccupations; ce qui les intéressait avant tout, c'était la construction d'une société moderne et démocratique issue des cendres du Sonderbund, en gommant les clivages religieux, sources de disputes depuis le début du XVI^e siècle. Par ailleurs, ils voulaient enlever aux cantons une partie de leurs prérogatives, sans pour autant les faire disparaître. Toujours est-il, comme «l'a fort bien défini le professeur Luthy... la Suisse au fond, n'a jamais résolu le problème politique du plurilinguisme, elle a évité de le poser, ce qui est toute autre chose». Cette observation, qui figure dans un article de la *Feuille Centrale de la Société suisse de Zofingue* (Genève, octobre 1973, 113^e année, no 6: 309), consacrée à l'évolution des rapports de forces entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, est, à mon avis, toujours actuelle, en dépit des innombrables débats et projets s'y référant.

L'essor du suisse allemand dans la société alémanique, date de la fin du Troisième Reich. Celui-ci entraîna une rupture culturelle entre l'Allemagne et la Suisse alémanique, à telle enseigne que «dans les années qui suivirent la Seconde Guerre Mondiale», alors que les dialectes disparaissent d'une manière radicale en Allemagne, «une véritable barrière linguistique s'érigea peu à peu à la frontière nord de la Suisse». Sur ces entrefaites, le dialecte progresse considérablement dans les décennies soixante et soixante-dix à l'école, dans l'Armée, à l'Eglise et surtout dans les médias de masse, ainsi que dans les discours à

caractère officiel³. Bref, les Alémaniques expriment leur identité et leur différence grâce au dialecte. Le recours qu'ils font au suisse allemand s'apparente au discours du *Vialtar ma capissuf migā* des Tessinois. «Devant l'afflux d'immigrants non seulement alémaniques, mais aussi italiens, l'autochtone, c'est-à-dire le Tessinois, a un moyen très simple d'exprimer sa différence: le recours au dialecte local. Il lui permettra d'affirmer face à son voisin napolitain: *Vialtar ma capissuf migā* (Vous ne nous comprenez pas). En bon italien, cela se dirait: Voi non ci capite. L'écart est de taille»⁴.

En 2005, le suisse allemand représente la seule et unique langue véritablement propre à la Confédération⁵; il est devenu courant non seulement dans la sphère privée mais également dans la vie économique. Selon la brochure de l'Office fédéral de la statistique *Le paysage linguistique en Suisse* (avril 2005), 90,8% des Suisses en Suisse alémanique parlent le dialecte en famille, et son usage à l'école et au travail est considérable. Bref, le suisse-allemand existe, et je dirais, aujourd'hui au-delà des statistiques officielles, des controverses et des langues de bois, il représente l'essence, le *Volksgeist* de la Suisse alémanique. Assurément, la célèbre formule de l'Alémanique qui parle une langue qu'il n'écrit pas et qui écrit une langue qu'il ne parle pas reste toujours valable. Toutefois, l'usage du dialecte est de nos jours amplifié, entre autres, par la radio et la télévision. L'écrit reste en Suisse alémanique l'apanage de l'allemand et tout le problème résulte, notamment pour le locuteur non alémanique désirant communiquer avec un interlocuteur alémanique, de maîtriser *de facto* deux idiomes.

La compréhension entre Suisses est bien entendu vitale; toutefois, il importe de rappeler que l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Ce qui est primordial, c'est que l'on puisse se comprendre, soit par l'une de nos quatre langues nationales, soit par le suisse allemand. Enfin, n'oublions pas que l'on peut toujours recourir à la traduction, sans passer pour autant pour un mauvais Confédéré. De surcroît, il est évident, à moins d'aspirer à la perfection, c'est-à-dire à introduire dans chaque Suisse un gène lui donnant immédiatement le don d'être polyglotte, on ne pourra jamais espérer que tous les citoyens puissent maîtriser l'allemand, le français, l'italien, le suisse allemand, le dialecte tessinois, le Rumantsch Grischun, le puter (Haute Engadine), le vallader (Basse Engadine), le surmiran, le sutsilvan et le sursilvan. A mon sens, ce qui importe, c'est que l'on facilite au plus grand nombre la compréhension de la culture de l'autre et que les principaux acteurs de la vie économique, politique et sociale du pays puissent s'entendre au-delà des barrières linguistiques.

Que faire à propos du suisse allemand? Tout d'abord, la question s'adresse aux Confédérés alémaniques, qui doivent aujourd'hui choisir entre plusieurs solutions. Soit, ils continuent à évoquer le problème de la position du suisse allemand dans la société alémanique sans le résoudre, en espérant que le temps le réglera; soit ils tentent d'aborder cette question en freinant son développement et en renforçant le poids de l'allemand, entre autres dans les médias audiovisuels et à l'école. A mon sens, les sphères dirigeantes alémaniques ne peuvent différer indéfiniment ce positionnement notamment dans un monde globalisé où la communication est devenue l'Alpha et l'Omega de l'homme moderne. Faut-il amorcer une phase de «néerlandisation», en conférant au suisse allemand un statut de langue nationale aux côtés de l'allemand ou doit-on bannir le dialecte de la vie économique et politique et promouvoir à tout rompre la langue de Goethe? En Suisse, tout se fait lentement, et je conçois que l'on ne puisse bousculer ainsi un mode de vie dialectal. Cependant, l'on pourrait se demander si l'on ne devrait pas interroger les intéressés, c'est-à-dire les locuteurs alémaniques, pour savoir ce qu'ils pensent de ces deux options. Après tout, la démocratie référendaire peut aussi s'appliquer à cette question?

Il est évident que le positionnement alémanique en matière de dialecte se répercute au sein des minorités latines, en particulier au niveau de l'école. Les communautés latines ne peuvent pas ignorer le phénomène du suisse allemand; elles doivent obligatoirement l'intégrer dans leur vision de la société alémanique. Si l'on prend le cas de la Suisse romande, on peut se demander s'il faut continuer à apprendre l'allemand aux jeunes Romands, en sachant qu'ils arriveront peut-être à lire le *Blick*, voire la *Neue Zürcher Zeitung*, sans pour autant comprendre un traître mot d'une conversation ou d'un échange de propos dans une émission de la télévision alémanique sur le football ou le ski. Bref, ne devrait-on pas à envisager sérieusement de donner des leçons de suisse allemand en parallèle à l'allemand dans les écoles des cantons romands, en sachant qu'il s'agit d'un atout pour l'avenir; la réalité montrant que la compréhension de la société alémanique passe obligatoirement par le dialecte.

Dans *Mundart- und Standardsprachen in der Schweiz* (paru en 1982 en allemand, et en 1985 en français), le professeur Robert Schläpfer craint que «l'abandon de l'allemand par les Suisses alémaniques renforce la barrière linguistique qui les sépare des autres régions de la Suisse, ce qui n'est pas souhaitable d'un point de vue politique. Est-ce que les minorités, petites et grandes, devront apprendre à l'avenir le suisse allemand plutôt que l'allemand standard, et quel suisse allemand? Il est douteux qu'elles soient disposées à apprendre

une forme de langue qui ne peut pas être utilisée dans un espace germanophone plus vaste que la Suisse allemande»⁶. Cette renonciation affaiblirait ainsi, selon le professeur Schläpfer, la cohésion de la Confédération, les minorités continuant à privilégier l'allemand. De surcroît, elle susciterait l'embarras, le suisse allemand n'étant pas homogène et présentant différentes formes ou variétés selon les régions (Zurich, Bâle, Berne ou Haut-Valais, pour n'en citer que quelques unes).

Que les minorités latines helvétiques évoquées plus haut ne soient pas motivées pour apprendre le suisse allemand – car celui-ci ne leur facilite pas l'accès au monde germanophone d'outre-Rhin –, j'en conviens aisément. Mais elles ne sont pas plus enclines à apprendre l'allemand. La raison de cette résistance réside dans l'histoire, la culture et la psychologie des peuples latins de la chaîne des Alpes face au milieu germanique. Toutefois, si l'on fait abstraction des préjugés et des pesanteurs sociologiques et historiques, on peut s'imaginer que si l'on offrait aux jeunes des minorités latines un bagage scolaire en suisse allemand aux côtés de l'allemand, on leur ouvrirait un nouvel horizon, en leur permettant des échanges fructueux avec le monde alémanique – et on améliorerait la compréhension mutuelle.

Quant à la menace pour la cohésion nationale, mentionnée plus haut, je n'y crois pas; bien au contraire: l'unité nationale en sortirait renforcée, dans la mesure où le suisse allemand permettrait une communication immédiate et sans faille entre locuteurs romands et alémaniques. Je conçois qu'il s'agit d'une véritable révolution culturelle, qui soulèverait des vagues d'indignation, de crispation et de critique, tant il est vrai que toute évocation de l'enseignement des langues dans les écoles suscite une levée de boucliers dans tous les milieux de la société. De surcroît, la démocratie référendaire et les compétences cantonales s'en mêleraient et l'on assisterait à une véritable dispute nationale. Mais, après tout, l'école doit former les jeunes et les intégrer dans la société. Or, il est paradoxal, que l'on enseigne l'allemand aux jeunes Romands: lorsque ces derniers se rendent en Suisse alémanique, ils sont étonnés de constater que l'on ne l'y parle pas. On les envoie alors en Allemagne, pour perfectionner l'allemand, étant donné que cela n'est pas possible en Suisse alémanique, censée être une région germanophone.

Mais quel dialecte doit-on apprendre? Pour un locuteur non alémanique, il est difficile de répondre à cette question. Pourtant, la radio et la télévision de la Suisse alémanique diffusent déjà l'essentiel de leurs programmes en un suisse

allemand standard avec des variantes et des intonations régionales. Enfin on peut bien concevoir un suisse allemand standard. N'a-t-on pas créé un «Rumantsch Grischun», qui n'a pas pour autant fait disparaître les autres parlers rhéto-romans?

Dès 1795, Karl von Bonstetten annonçait que le plus grand défi de la Suisse était d'unir en une république des populations de langue, de coutumes, de religion et de situation différentes; il ajoutait que cela devait se faire dans le respect du «particularisme de chacune des régions». En définitive, le positionnement du suisse allemand en Suisse va dépendre de la considération que l'on accordera à la spécificité dialectale alémanique.

1 Cf. IM HOF, ULRICH (1948), *Vom Bundesbrief zur Bundesverfassung*, Stiftung Schweizer-Hilfe: 15.

2 Cf. IM HOF, ULRICH; BERNARD, NICOLAI (1983), *Les relations des communautés linguistiques au sein des associations nationales suisses avant la création de la nouvelle Confédération de 1848*, in: DU BOIS, PIERRE (sous la direction de) (1983), *Union et division des Suisses*, L'Aire historique, Lausanne: 13.

3 Cf. RIS, ROLAND, *L'évolution linguistique en Suisse alémanique et son impact en Suisse romande*, in: DU BOIS, PIERRE (1983), op. cit.: 167-172.

4 Cf. PICHARD, ALAIN (1987), *La Suisse dans tous ses Etats*, Editions 24 Heures: 262.

5 «A part quelques exceptions – Bâle est un îlot linguistique où l'on parle le bas-alémanique, la vallée de Samnaun en Basse Engadine parle le tyrolien –, toute la Suisse alémanique appartient au territoire du parler haut-alémanique, dont les limites ne se situent pas le long de la frontière du pays, en bordure du Rhin, mais un peu plus au nord». Cf. RIS, ROLAND, *L'évolution linguistique en Suisse alémanique et son impact en Suisse romande*, in: DU BOIS, PIERRE (1983), op. cit.: 175.

6 Cf. LOCARNINI, GUIDO, *Vier- und Vielsprachigkeit in der Schweiz*, in: FORUM HELVETICUM (1990), *Vier- und Vielsprachigkeit in der Schweiz*, Schriftenreihe des Forum Helveticum, Heft 3, Lenzburg: 65.

